

Message de Mariam Sankara à l'occasion de la commémoration du 31^{ème} anniversaire de l'assassinat du Président Thomas Sankara

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, chers amis,

Le 31^{ème} anniversaire de l'assassinat du Président Thomas Sankara intervient dans un contexte où les burkinabè sont particulièrement préoccupés par l'insécurité qui prévaut dans le pays. Ils espèrent aussi, entre autres, la réconciliation de toutes les filles et de tous les fils du Burkina Faso après la résolution des litiges politiques en cours.

Parmi ces litiges, il y a l'affaire Thomas Sankara et ses compagnons. La plainte relative à l'assassinat du Président Thomas Sankara a été déposée en 1997. Après le déni de justice que ce dossier a connu au Burkina Faso sous Blaise Compaoré, il a fallu attendre l'insurrection des 30 et 31 Octobre 2014 pour qu'il soit réellement ouvert en 2015 par les autorités de la transition.

Un juge, nommé dans le cadre de cette affaire, a procédé à l'identification des corps. Plusieurs personnes ont été auditionnées : des témoins et des présumés coupables dont certains sont incarcérés. Des personnes ont également été auditionnées en dehors du Burkina.

Ce juge a par ailleurs demandé à la France, la mise en place d'une commission rogatoire et la levée du secret-défense sur l'assassinat du Président Thomas Sankara.

Le Président Macron a respecté son engagement - pris publiquement lors de sa visite officielle au Burkina Faso - en donnant une réponse positive aux requêtes du juge burkinabè. Actuellement, la commission rogatoire a été mise en place en France et un juge a été nommé à cet effet. Le secret-défense a été levé en ce qui concerne les archives classifiées sur l'assassinat du Président Sankara. Nous osons espérer que l'ensemble de ces archives seront mis à la disposition du Burkina. Mais surtout, que le juge y trouvera les informations qui lui permettront d'avancer dans son travail.

Je profite de cette occasion pour remercier toutes les militantes, tous les militants et toutes les personnes au Burkina, en France et ailleurs qui ont contribué à la défense de ces requêtes.

Outre l'Affaire Sankara, il est nécessaire que la lumière soit faite sur les dossiers conflictuels en cours à savoir : l'affaire Norbert Zongo, les victimes de l'insurrection, le putsch de septembre 2015 et bien d'autres dossiers. Le traitement de ceux-ci va permettre au pays de passer à la réconciliation et ce, d'autant plus que le Burkina vit une période d'insécurité à laquelle tous les citoyens burkinabè doivent faire face.

En effet, depuis 2016, notre pays connaît une période d'instabilité marquée par des attaques terroristes. Cette situation d'insécurité couvre presque tout notre territoire ainsi que les pays de la sous-région. Elle affecte particulièrement le développement du pays : l'éducation, la mobilité interurbaine et interrégionale, etc. Elle brise des vies entières et sème la désolation